

FICHE DE DONNEE DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision :04/2021

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom commercial : ESSENCE DE TEREBENTHINE

N° INDEX : 650-002-00-6

N°CAS : 8006-64-2

N°CE : 234-350-7

Synonyme : Holzterpentinöl

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/ du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles

Restrictions d'emploi recommandées : A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages. Ces informations seront incluses dans cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : CERADEL

Adresse :
ZA LE PROUET
53 rue de la Filature
87350 PANAZOL

Téléphone : 05.55.35.02.35

Fax : 05.55.35.02.30

Email : ceradel@ceradel.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Société/Organisme : ORFILA tél +33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions De danger
Liquides inflammables	Catégorie 2		H226
Toxicité aiguë	Catégorie 4		H332
Toxicité aiguë	Catégorie 4		H312
Toxicité aiguë	Catégorie 4		H302
Danger par aspiration	Catégorie 1		H304
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2		H319
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2		H315
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1		H317
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2		H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision :04/2021

Effets néfastes les plus importants

Santé Humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Danger physico-chimique : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement. Pas de données supplémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**Symboles de danger :Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H332 Nocif par inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme.

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toutes autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P331 NE PAS faire vomir.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Peut produire une réaction allergique.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette
essence de térébenthine.

FICHE DE DONNEE DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision:04/2021

2.3. Autres dangers

Pas d'autres informations possibles

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations sur les Composants et les Impuretés

Composant dangereux	Concentration [%]
No. -CE : 232-350-7 N°CAS : 8006-64-2 N° Index : 650-002-006	<=100

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseil généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures. Consulter un médecin.

En cas d'exposition par inhalation

Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Pas de données supplémentaires disponibles

Effets

Pas de données supplémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision:04/2021

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme :

Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers**Equipement de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Conseils supplémentaires

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation adéquate. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision:04/2021

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail

7.2. Conditions d'un stockage sûr, éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Substances liquides combustibles Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver hermétiquement, fermer dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun

Matières à éviter Produits oxydants et spontanément inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Base réglementaire : France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Source réglementaire : INRS (FR)

Type de valeur : Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):

Valeur : 100 ppm

Valeur : 560 mg/m³

Remarques : limites indicatives (VL)

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision:04/2021

Équipement de protection individuelleProtection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Appareil respiratoire avec filtre.

Type de Filtre recommandé: A

Protection des mains :

Porter des gants appropriés.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau :

Vêtement étanches

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide

Couleur : incolore

Odeur : de solvant

Seuil olfactif donnée non disponible

pH : non applicable

Point de fusion/point de congélation Point/intervalle de fusion : donnée non disponible Point/intervalle d'ébullition: 150-180 °C

Point d'éclair : env 36°C

Taux d'évaporation : pas de donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) pas de donnée disponible

Inflammabilité/Limite d'explosivité : supérieure 6 %(V)/inférieure :

0.7%(V) Pression de vapeur : < 1 h hPa (20 °C)

Densité 0.858-0.870 g/cm3 (20°C)

Solubilité Hydrosolubilité : pratiquement insoluble

9.2. Autres informations

Pas de donnée supplémentaire disponible

Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision:04/2021

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas d'information disponible

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas de données supplémentaires disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatible avec des agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

Hydrocarbures

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Oral(e) : L'ingestion peut avoir comme conséquence la douleur vomissant et gastrique et les symptômes comme l'inhalation. Après l'ingestion ou le vomissement de petites quantités peut apparaître une toux et la difficulté possible de respirer. La pneumonie chimique peut se produire au cours du jour.

DL50 : 5.760 mg/kg rat Ces données de littérature différente de la classification prescrite par l'Union européenne.

LDLo : 500 mg/kg homme.

Inhalation : Peut causer des douleurs dans la bouche et la gorge, nausée, vomissement, vertige, maux de tête et évanouissement. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des lésions hépatiques, rénales et neurologiques.

CL50 : 12 mg/l 6 h rat

Dermale : LDLo : 5.010 mg/kg lapin Ces données de littérature différente de la classification prescrite par l'Union européenne

Irritation : Peau : (lapin) Irritant pour la peau. / Yeux : (lapin) Irritant pour les yeux.

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Autres informations : L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision:04/2021

12. Informations écologiques

Ne pas le jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

12.1. Toxicité**Toxicité aiguë**Poisson

CLO : 0,01 mg/l (Cyprinus carpio; 96 h) (Toxicité pour les poissons)

Daphnie

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation : 80 %

Durée d'exposition : 28 jr

Remarques : Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**12.4. Mobilité****12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB****12.6. Autres effets néfastes**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Produit**

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés

Vider les restes. Risque d'explosion. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme produit non utilisé. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Numéro européen d'élimination des déchets

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

1299

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ADR : ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

RID : ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

IMDG : TURPENTINE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3

FICHE DE DONNEE DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision:04/2021

(Étiquettes : Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels): 3; F1; 30; (D/E)

RID-Classe : 3

(Étiquettes : Code de classification; Numéro d'identification du danger): 3; F1; 30

IMDG-Classe : 3

(Étiquettes : No EMS) : 3; F-E, S-E

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : Poisson et arbre

Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : Poisson et arbre

Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : Poisson et arbre

Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG: oui

Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées : 1432

Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1433

Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1434

Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

Tableaux des maladies professionnelles : essence de térébenthine : 65; Listé/ essence de térébenthine: 84; Listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

16. Autres données

Texte complet des Phrases H citées dans les sections 2 et 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit : ESSENCE DE TEREBENTHINE

Date de révision:04/2021

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document. Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.